



# LE SURCLASSEMENT EXCEPTIONNEL

<b>Thématique :</b>	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input checked="" type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
<b>Nombre de pièces jointes : 0</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

En application des articles 427 des Règlements Généraux et 9 du Règlement Médical, il est prévu la possibilité de surclassement de licenciés joueurs.es.

Dans ce cadre, l'article 9 c du règlement médical précise la notion de **surclassement exceptionnel**, celui-ci concerne « **certaines licenciés dans les catégories jeunes, reconnus comme « potentiel national » en raison de leurs aptitudes physiques et techniques particulières, peuvent bénéficier d'un surclassement exceptionnel** ».

Des **imprimés spécifiques (formulaire jaune)** sont mis en ligne sur le site internet de la FFBB ([lien ici](#)).

Le tableau de référence des surclassements (article 427 des RG et 9 du Règlement Médical) est accessible à partir de ce [lien](#). S'agissant du **surclassement exceptionnel**, il convient de se référer à la colonne « Compétition Nationale » pour les catégories soumises au médecin fédéral et à l'avis de la Direction Technique Nationale.

Dans un souci de simplification de la gestion des dossiers de **surclassements exceptionnels**, il a été mis en place une **adresse unique dématérialisée sur laquelle les transmettre à la FFBB pour traitement : [surclassementsexceptionnels@ffbb.com](mailto:surclassementsexceptionnels@ffbb.com)**

Nous invitons donc à utiliser **exclusivement cette adresse mail** pour nous les faire parvenir.

**Attention :**  
**cette boîte mail est destinée uniquement aux surclassements exceptionnels**  
**(formulaire jaune)**

Par ailleurs, afin que le dossier puisse être instruit sans perte de temps, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir **vérifier qu'aucun élément ne fait défaut** (notamment le tracé de l'ECG) et que les différents items du dossier médical soient complètement remplis par le médecin effectuant l'examen (pour un traitement optimal de la demande).

Avec les différentes autorisations et avis, **un dossier complet doit être présenté au minimum une semaine** avant la journée de championnat à laquelle vous souhaitez qu'un « potentiel national » participe. Nous vous remercions donc d'anticiper au mieux la demande de surclassement exceptionnel.

Contact : Service PES

E-mail : [surclassementsexceptionnels@ffbb.com](mailto:surclassementsexceptionnels@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Stanislas HACQUARD Responsable du Service Détection et Management des CTS/CTF	Jacques COMMERES Directeur de Performance et des Equipes de France/ Directeur du Pôle Haut-Niveau	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2021-10-07 NOTE CD LR CLUBS Surclassements Exceptionnels VFIN	